



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

NÉGOCIATION DES SERVICES ESSENTIELS

(Le 28 mai 2008) - Réunis en assemblée générale le 27 mai, les travailleuses et les travailleurs de la Municipalité de Lac-des-Écorces ont réaffirmé leur volonté de ne pas mettre en danger la santé ou la sécurité de la population. Dans ce sens, lors d'une rencontre avec la direction, le syndicat a offert à la municipalité de faire en sorte que le système de distribution d'eau potable ainsi que le traitement d'eau usée soient entretenus et maintenus à niveau.

De plus, le syndicat s'est aussi engagé à maintenir à 100% la sécurité des écoliers en maintenant le service des brigadiers scolaires. « C'est certain que cette grève va causer des désagréments à la population, mais la population peut être rassurée, jamais sa santé ou sa sécurité ne seront mises en danger. » a déclaré Lise Lalonde, présidente du syndicat.

Autre engagement du syndicat : il mettra à la disposition de la municipalité le personnel nécessaire en cas d'imprévus pouvant mettre en danger la santé et la sécurité de la population.

On se rappellera que la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Lac-des-Écorces CSN, qui compte 18 membres, est expirée depuis le 31 décembre 2006, que la municipalité a retiré son approbation à une entente de principe. C'est la première fois que le Conseil des services essentiels doit intervenir à Lac-des-Écorces.

-30-

Pour information :

Lise Lalonde, présidente du syndicat
819-585-4600 poste 221 (bureau)

Pierre Morabito, conseiller syndical CSN Laurentides
1-800-363-3781 (téléavertisseur)